

Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Européenne de Bruxelles IV Aisbl
Parents Association of the European School Brussels IV Aisbl
Elternvereinigung der Europäischen Schule Brüssel IV Aisbl
Associazione dei genitori della Scuola Europea di Bruxelles IV Aisbl
Oudervereniging van de Europese School Brussel IV Aisbl
Асоциация на родителите на учениците от Европейско училище Брюксел IV Aisbl
Asociația de părinți a elevilor de la Școala Europeană din Bruxelles IV Aisbl
Euroopa Kool Brüssel IV Vanematekogu Aisbl



Assemblée Générale Ordinaire
2 décembre 2019
19.30 – 23.30
Centre de Conférences Albert Borschette
Salle 0A
Rue Froissart 36, 1040 Bruxelles

Version française

Invitation, Ordre du jour & Annexes



Bruxelles, le 18 novembre 2019

**APEEE BRUXELLES IV
CONVOCATION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2019/2020**

Chers Parents, chers Membres,

Conformément à l'article 9.9 des Statuts, l'APEEE Bruxelles IV a le plaisir d'inviter tous les parents à assister à l'

Assemblée générale ordinaire (AGO) 2019/2020
de l'APEEE de Bruxelles IV
Lundi 2 décembre 2019 à partir de 19h30
Au Centre de Conférences Albert Borschette – Salle 0A–Rez de chaussée
36, rue Froissart – 1040 Bruxelles

En plus de l'invitation, nous vous transmettons également l'ordre du jour et quelques informations utiles que nous vous invitons à lire attentivement.

DOCUMENTS À L'APPUI

Conformément à l'article 9.11 des Statuts disponible sur le site internet de l'Association, cette invitation et les documents annexes en français et anglais sont disponibles au secrétariat de l'APEEE (86, Drève Sainte Anne -1020 Laeken), ainsi que sur notre site internet www.bru4.eu

PRE-INSCRIPTION

Veillez-vous enregistrer à l'avance, même si vous êtes un fonctionnaire d'une institution européenne, en utilisant le lien d'inscription ci-dessous :

<http://bit.ly/2OtWA8a>

Votre inscription nous aidera à évaluer le nombre de parents et de représentants de classe présents pour assurer une meilleure organisation de l'Assemblée.

QUORUM

Nous aimerions attirer votre attention sur le fait que l'Assemblée générale peut valablement délibérer **si au moins 1/10 des membres votants** (Représentants de classe qui ont payé la cotisation APEEE 2019-2020) sont présents ou représentés.

ENREGISTREMENT

L'enregistrement commence à 18h30. Nous vous saurions gré de bien vouloir être à l'heure. Des sandwichs de la cafétéria de l'APEEE vous seront offerts, selon le principe du premier arrivé, premier servi. À votre arrivée au Centre de Conférences Albert Borschette, vous pourrez récupérer un badge au comptoir des inscriptions avant le contrôle de sécurité. Veuillez noter que vos données personnelles seront supprimées le 3 Décembre 2019.

PROCURATION (pour les Représentants de classe qui ne peuvent pas participer à l'AGO)

Selon l'article 9.16 des Statuts, si un Représentant de classe (membre votant) ne peut assister personnellement à la réunion, il/elle peut être représenté(e) par un autre Représentant de classe (membre votant) au moyen d'une procuration.

Afin d'atteindre le quorum requis pour l'AGO (1/10), nous demandons aux membres votants qui ne peuvent être présents de remplir et signer le [formulaire de procuration](#). Un membre votant peut représenter au maximum 3 autres membres votants.

Le formulaire de procuration manuellement signé (original ou copie) doit être fourni par le représentant de classe lors de l'enregistrement avant le début de l'AGO. Une procuration sur Smartphone (non imprimée) ne sera pas acceptée.

PROCÉDURE DE VOTE

Selon l'article 9.15 des Statuts, seuls les représentants de classe membres titulaires (ci-après les membres votants) peuvent voter à condition que la cotisation 2019/2020 ait été payée. Si vous avez effectué votre paiement récemment, veuillez apporter la preuve de paiement à l'Assemblée pour accélérer votre inscription.

Comme les années précédentes, un système de vote électronique sera mis en place pour compter les votes et votre enregistrement nous aidera à nous assurer que le nombre requis d'appareils/de boîtiers pour le système de vote sera disponible.

INTERVENTION pendant l'AGO.

Nous vous rappelons que tous les parents participant à l'Assemblée générale peuvent demander au modérateur de prendre la parole, de faire connaître leur point de vue et de donner un avis consultatif. Tous les participants sont priés de respecter l'horaire indiqué pour l'intervention et le modérateur se réserve le droit de s'assurer que la planification de l'intervention soit respectée pour permettre une discussion constructive.

POUVOIRS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale est la seule responsable des sujets suivants:

- L'élection et la révocation des membres du conseil d'administration;
- L'approbation des comptes annuels et du budget annuel;
- La décharge de leur gestion au Conseil d'administration et aux éventuels Commissaires aux Comptes;
- Déterminer l'orientation générale de la stratégie et de la politique de l'association.

CANDIDATURE COMME VOLONTAIRE AU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Chaque parent d'élève de l'Ecole européenne de Bruxelles IV ayant payé la cotisation 2019/2020 de l'APEEE peut se porter candidat au Conseil d'administration pour une période de deux ans.

Ce rôle est sur base volontaire et l'APEEE IV a besoin de parents motivés pour le bien-être de nos enfants. Votre aide active est essentielle à la réalisation des objectifs pédagogiques et des services dans l'intérêt de la communauté scolaire.

Vous aurez l'occasion d'être vraiment impliqués dans la vie de l'école. Vous assisterez aux réunions mensuelles du Conseil d'administration de l'APEEE et votre soutien sera nécessaire sur divers sujets tels que la pédagogie, la communication, les groupes de travail, les services. Ne manquez pas cette occasion de partager votre expertise et votre talent au profit de l'ensemble de la communauté scolaire.

Conformément aux articles 10.5 et 10.7 des Statuts, les administrateurs (au sein du Conseil) sont au maximum 21 avec deux représentants pour chaque section linguistique.

Vous êtes fortement encouragés à soumettre votre candidature afin d'atteindre le nombre de 21 administrateurs.

Comment postuler:

- Veuillez compléter le [formulaire de candidature](#).
- Envoyez le formulaire à secretariat@bru4.eu.

- Toutes les candidatures seront publiées sur le site Web, afin que les autres parents puissent vous connaître.

Il vous sera également demandé de vous présenter lors de l'AG.

Nous nous réjouissons de vous voir le lundi 2 décembre 2019 au Centre de Conférences Albert Borschette.

Cordialement,

Kristin Dijkstra

Présidente de l'APEEE Bruxelles IV
Au nom du Conseil d'Administration

Les annexes sont disponibles au Secrétariat de l'APEEE. Elles sont publiées sur le site internet de l'APEEE, sans obligation légale concernant la date de publication ou toute difficulté technique. Les documents ne seront pas distribués en séance.